SAPFQ
Syndicat des agents de protection de la faune du Québec

COMMUNIQUÉ

Montréal, le 20 février 2025 NO 05

AUX AGENTES ET AGENTS
DE PROTECTION DE LA FAUNE

« Pour affichage »

OBJET : Compte rendu de la négociation 28-29 janvier et 11 février 2025

Bonjour à toutes et à tous,

Comme promis, nous vous écrivons pour vous faire un compte rendu des derniers jours de négociation.

Les négociations connaissent des hauts et des bas, et malheureusement, les dernières rencontres ont été marquées par de sérieux obstacles. Entre un manque d'efficacité des discussions, le flou entourant certaines demandes patronales qui, avouons-le, étaient complètement déraisonnables et allaient à l'encontre du principe de conciliation travail-famille, et l'absence totale de réponses à nos interrogations, nous avons dû leur faire comprendre, de manière très claire, que la situation actuelle est inacceptable.

De plus, lors de ma dernière rencontre au sein du comité sur le régime de retraite, les représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) nous ont informés qu'ils n'étaient pas intéressés, pour le moment…, à aller plus loin dans ce comité. Selon eux, nos emplois ne se distingueraient pas suffisamment des autres dans la Fonction publique et, de surcroît, nous ne sommes pas en charge de détenus. Autant vous dire que nous n'avons pas hésité à exprimer notre mécontentement face à ces propos inacceptables. Ce comité devait être un espace d'écoute pour nos doléances, mais notre véritable véhicule officiel reste la négociation. Nous les avons informés que cet enjeu majeur allait être ramené directement à la table de négociation. Aurons-nous un suivi de leur part ? Pour l'instant, nous ne le savons pas, mais une chose est certaine, nous aborderons ce point avec sérieux lors des prochaines rencontres.

…2

Dans ce contexte, le comité sur les moyens d'expression, surnommé affectueusement « Les Expressifs », s'est réuni lundi soir. Nous avons pris la décision d'intensifier certains moyens d'expression et nous avons débuté les appels afin de vous informer de la mise en place de certains moyens d'expression légaux. Notre objectif est clair : nous faire entendre, nous faire respecter et nous faire reconnaître. Vous n'avez donc pas à tolérer toute forme d'ingérence de la part de l'employeur à cet égard. Si vous êtes témoin d'actions antisyndicales, nous vous demandons de nous en informer rapidement en nous décrivant brièvement la situation et en nous fournissant le nom et les coordonnées des personnes impliquées. Nous assurerons un suivi personnalisé pour garantir le respect de votre droit d'expression.

En conclusion, rappelons que la mobilité entre TOUS les APF est essentielle, et rappelez-vous que c'est ce qui fait notre force. Nous sommes là pour défendre et faire respecter nos droits, et non pour nous diviser.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter vos délégués respectifs, un membre du comité des moyens d'expression ou un membre de l'exécutif.

Je vous souhaite une très bonne journée!

P.S. Ceux et celles qui n'ont pas encore affiché leur fond d'écran syndical, pensez à le faire pour montrer votre solidarité avec vos collègues de travail !

Martin Perreault
Président provincial